

Projet de décret sur la procédure nationale concernant la plateforme Parcoursup pour l'accès au 1^{er} cycle universitaire : **le SNPTES dénonce le manque de moyens !**

Laurent Diez, secrétaire général

Après un vote contre du SNPTES au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le lundi 5 mars, provoqué par une surdité des représentants du ministère sur les amendements demandant des précisions importantes permettant de mieux encadrer le texte et d'éviter les tentatives de sélections des étudiants, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du mardi 6 mars a permis de rectifier les impressions négatives de la veille.

Les amendements ont cette fois-ci été en grande partie intégrés dans les textes finaux approuvés par 34 voix pour, 29 contre et 2 abstentions.

Le SNPTES s'est abstenu car il considère que les conditions matérielles ne sont pas réunies pour la réussite des étudiants en licence. Au contraire, le manque de moyens, si cela est confirmé lors du projet de loi de finances 2019, conduira inéluctablement à une situation pire que celle que cette réforme visait à améliorer.

Le SNPTES restera donc très vigilant parce que ce vote n'est pas un aboutissement mais une étape, tout comme l'annonce de concertations par le ministère sur l'arrêté Licence et sur une meilleure reconnaissance professionnelle de l'investissement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs.

Le SNPTES y prendra toute sa part.

Choisy-le-Roi, le 07/03/2018